

## FICHE C : REPRÉSENTATION DES CLUBS

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LIGUE D'ATHLÉTISME D'OCCITANIE À SOREZE LE 23 MARS 2024

FICHE À REMETTRE **AVANT LE 18/03/24** POUR VÉRIFICATION DES POUVOIRS À [secretariat@athle-occitanie.fr](mailto:secretariat@athle-occitanie.fr)

#### Article 12 - Représentants de Clubs et pouvoirs

**12.1** Les Clubs sont représentés par leur Président ou leur Secrétaire Général licencié à la date de l'Assemblée Générale.

À défaut, la personne chargée de représenter le Club à l'Assemblée Générale de sa Ligue doit être licenciée au titre de ce Club à la date de celle-là, et être en possession d'un pouvoir à en-tête du Club, daté et signé de son Président ou de son Secrétaire Général.

**12.2** Le vote par procuration est autorisé ; toutefois, le représentant d'un Club ne peut recevoir un pouvoir que d'un seul autre Club de sa Ligue ; étant ainsi entendu qu'un représentant ne peut pas être titulaire de plus de deux pouvoirs.

**12.3** Le vote par correspondance n'est pas admis.

**C - Si le club est représenté par une personne d'un autre Club, elle-même déjà chargée de représenter son club, remplissez le cadre ci-dessous :**

Nom du club :	_____
N° du club :	_____
Je suis soussigné(e) Nom :	_____ Prénom : _____
Qui a pour fonction (Président(e) ou Secrétaire) :	_____ de mon club ci-dessus <b>donne pouvoir à</b>
Nom (membre d'un autre club) :	_____ Prénom (membre d'un autre club) : _____
Licence n° :	_____ <b>représentant de son club</b> _____
<b>pour représenter mon club à l'Assemblée Générale 2023 de la Ligue d'Athlétisme d'Occitanie et prendre part aux différents votes qui auront lieu ce jour.</b>	
Signature du (de la) Président(e) ou du (de la) Secrétaire Général(e) :	
Signature du (de la) représentant(e) du club :	

**NB : le détenteur de la fiche C pour un autre club que le sien doit obligatoirement représenter son club en figurant sur la A ou la B.**



#### NOS PARTENAIRES

